RCS : CHARTRES
Code greffe : 2801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHARTRES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00834
Numéro SIREN : 842 744 062
Nom ou dénomination : A P TAXIS

Ce dépôt a été enregistré le 06/12/2023 sous le numéro de dépôt A2023/005522

16, rue des Marnières
28300 AMILLY

06 23 89 83 33

aptaxis28@gmail.com

50

SASU A P TAXIS

au Capital de 7.500 Euros
divisé en 750 parts

Siège Social

16, rue des Marnières

28300 AMILLY

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

01 décembre 2023

FEUILLE DE PRESENCE

AB

APA

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
01 décembre 2023

N°	NOMS - Prénom	PARTS	EMARGEMENT
1	PONCET AHMADDOUCH Asmaa	675	
2	PONCET Alain	75	
	Totaux	**750**	

NOMBRE DE MEMBRES DE L'ASSEMBLEE PRESENT(S) OU REPRESENTE(S) : **2**

NOMBRE TOTAL DE TITRES INSCRITS : **750**

CERTIFIE EXACTE CETTE FEUILLE DE PRESENCE, CONTENANT ..**0**.. INTERCALAIRE(S).

LES ASSOCIES

Asmaa PONCET AHMADDOUCH

Alain PONCET

LA PRESIDENTE

La Présidente
Asmaa PONCET AHMADDOUCH

16, rue des Marnières
28300 AMILLY
06 23 89 83 33
aptaxis28@gmail.com

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

01 décembre 2023

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-trois
Le 01 décembre à 10 heures,
Le associés de la S.A.S. A P TAXIS, se sont réunis au siège social à AMILLY, sur convocation de la présidence, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Versement de Dividendes aux Associés

Présents :

- Mme Asmaa PONCET AHMADDOUCH	675 parts
- M. Alain PONCET	75 parts
	750 parts

Soit la totalité des associés présents détenant ensemble les 750 parts sociales représentatives du capital social, représentant la totalité des associés et la totalité des parts sociales donnant droit à un nombre égal de voix.

En conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Mme Asmaa PONCET AHMADDOUCH, présidente de séance, dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée, les pièces suivantes, à savoir :
- les statuts de la société,
- L'Etat Financier de l'exercice 2022 clos le 31/12/2022,
- Un bilan provisoire au 30/11/2023.

AP
APA

Mme Asmaa PONCET AHMADDOUCH, associée, nommée Présidente de la S.A.S expose :

1) les résultats de l'Entreprise sont satisfaisants et présentent un résultat au 30/11/2023 de 6.623 €, une Tresorerie de 27.391 € et des « Autres Réserves » (Compte 106800) pour un montant de 47.853 €.

2) L'entreprise constatant ce qui précède et pour récompenser la Présidente, Mme Asmaa PONCET AHMADDOUCH de son accord de non-rémunération sur les exercices 2019, 2020 et jusqu'au 30/06/2021, soit du 01/12/2018 au 30/06/2021, propose aux associés d'accepter un versement de Dividendes à celle-ci de 3.000 € Brut (2.100 € Net et 900 € d'impôt sur Dividendes -Cerfa 2561, 2561 bis, 2561 ter et 2777-).

Les discussions sont engagées et personne ne désirant plus intervenir, Mme Asmaa PONCET AHMADDOUCH met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire prend acte de la présence effective à la réunion de ce jour, de tous les porteurs de parts sociales de la société. Tous les associés étant présents et toutes les parts composant le capital social étant représentées, l'assemblée générale extraordinaire se déclare régulièrement constituée, apte à délibérer valablement sur les questions à l'ordre du jour et en mesure d'adopter toutes décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la proposition de la Présidente, la collectivité des associés accepte la proposition de la Présidente de la SAS A P TAXIS de verser des Dividendes à hauteur de 3.000 € Brut à Mme Asmaa PONCET AHMADDOUCH en reconnaissance de son engagement pour l'Entreprise.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes en vue d'effectuer toutes les formalités nécessaires.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10h30 heures. De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture faite, a été signé par les associés.

Fait à Amilly, le 01 décembre 2023

Les associés

Asmaa PONCET AHMADDOUCH

Alain PONCET

La présidente

La Présidente
Asmaa PONCET AHMADDOUCH